

IF – Janv. 2017

Payer l'abonnement à L'Investisseur Français par le biais de votre entreprise  
(société ou statut d'autoentrepreneur)

Vous pouvez payer votre abonnement par le biais de votre société ou de toute personne morale de votre choix.

Nous vous recommandons de valider préalablement avec votre comptable que cette dépense est compatible avec l'objet social de votre entreprise ou votre activité d'auto entrepreneur.

Dans la plupart des cas, les services proposés par L'Investisseur Français sont compatibles avec l'exercice des sociétés, puisqu'ils concernent l'analyse d'entreprise, l'allocation de capital et la gestion des placements de trésorerie.

Pour obtenir une facture et payer votre abonnement par le biais de votre société, veuillez nous contacter par mail à [contact@investisseurfrancais.com](mailto:contact@investisseurfrancais.com) en indiquant vos coordonnées, nous prendrons contact avec vous rapidement.

\*\*\*